



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 janvier 2026

Membres titulaires présents : 36

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne ;
MM BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VICECONTI Pierre, VILLARD André.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mme Evelyne CHARVIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 23 décembre 2025 ;
- Rapport d'activités et d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2026 :
 - présentation du rapport – Tenue du débat ;
- Affermissement de la tranche conditionnelle n°2 de l'animation Natura 2000 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ;
- Avis sur le PLU de Pithiviers-le-Vieil ;
- Affaires diverses.

La Présidente accueille les élus et les membres du Conseil de Développement Territorial présents, et souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux. Elle remercie Mme PAILLOUX pour son accueil et la mise à disposition de la salle des fêtes.

Compte rendu du Comité syndical du 23 décembre 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical, et souligne que le quorum n'avait pas été atteint le 18 décembre. Le Comité syndical avait donc été reconvoqué le 23 décembre, conformément à la loi.

- Présentation du projet de CTEC, décision et demande de financement auprès de l'AESN,
- Avis sur le projet de PLUi de la CCPNL,
- Avis sur la modification simplifiée du PLU Pithiviers,
- Avis sur le projet de PLU du Malesherbois,
- Calendrier des réunions à venir.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités 2024 et Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2026 : présentation du rapport

C'est l'occasion de rappeler les différents programmes portés et/ou accompagnés par le PETR.

- Statuts du PETR.

Mme BEVIERE rappelle que les statuts du PETR avaient été modifiés en 2017 pour intégrer la compétence PCAET, puis en 2021 pour inclure la notion de projet de territoire et de convention territoriale entre le PETR et les EPCI membres.

- Le PETR.

Le PETR regroupe 3 intercommunalités, qui représentent 77 communes (78 avant le départ de Bordeaux-en-Gâtinais au 1^{er} janvier 2025).

La population totale est de 62 282 habitants au 1^{er} janvier 2026, soit 420 de moins par rapport à 2025. C'est la huitième année consécutive de baisse.

- Conseil de Développement Territorial.

Mme BEVIERE salue les membres présents et les remercie de leur implication.

- Projet de territoire et convention territoriale.

Le projet a été travaillé en 2021-2022. Il sera requestionné après les élections.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Le CRST est doté de 8 100 000 €, répartis en 5 axes :

- A : Développer l'emploi et l'économie (3%),

- B : Favoriser le mieux-être social (33%),

- C : Renforcer le maillage urbain et rural (18%),

- D : Stratégie régionale biodiversité (9%),

- E : Plan Climat énergie régional (25%).

Malgré un bilan à mi-parcours signé au premier semestre 2025, le PETR a sollicité un nouvel avenant au contrat en fin d'année 2025, la mesure 21 « Dernier commerce » et la mesure 31 « Trame verte et bleue » ne suffisant pas à financer la totalité des montants sollicités par les maîtres d'ouvrage. Nous sommes toujours en attente de la décision de la Région.

- Ambitions partagées 2030.

La Région souhaite engager un dialogue avec tous les territoires de projets, à l'échelle de chaque bassin de vie, avec pour ambition d'établir une convention d'objectifs et de moyens dénommée « Ambitions partagées 2030 ».

Les premiers travaux entre techniciens ont débuté. Le processus se poursuivra en 2026, avec des rencontres avec les élus et les forces vives du territoire.

- Contrat Local de Santé (CLS).

Mme BEVIERE présente Christophe de la MURE, l'animateur du CLS. Elle relate les félicitations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) quant au CLS du Pithiverais. Plusieurs éditions de brochures ou guides ont été réalisées en 2025, et quelques animations ont été organisées ou reconduites.

Comme l'a souhaité le COPIL et le Bureau de fin 2025, la démarche de CLS sera poursuivie dans les années à venir.

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La Présidente rappelle que la précédente révision du SCoT avait aboutie fin 2019, et que la seconde révision de ce document cadre a démarré en 2025.

Le COPIL élargi aux personnes publiques associées (PPA) se tiendra le lundi 2 février à Sermaises.

Mme BEVIERE présente Océane DIF, qui a pris ses fonctions de cheffe de projets SCoT et Développement Durable le 5 janvier dernier.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE rappelle pour Mme la Sous-préfète que 2 EPCI membres avaient l'obligation de réaliser un PCAET. La CCPNL n'était pas obligée, mais par souci de cohérence des actions, elle a été intégrée à la démarche. La prise de compétence « animation du PCAET » est donc à l'échelle du bassin de vie.

Un financement Fonds vert à hauteur de 60% des dépenses d'animation a été attribué pour 3 ans. La convention a été prolongée d'un an, soit jusqu'au printemps 2027.

Au terme de la démarche « LIFE LET'sGO4Climate », un collectif citoyen s'est constitué en association, Energies Vertes Nord Loiret. Il ambitionne de réaliser des projets d'installation de panneaux photovoltaïques.

Une des actions de communication du PCAET consiste à valoriser des recettes à partir de produits locaux et de saison. A ce jour, le PETR a mis en ligne 8 recettes.

Pour accompagner le projet d'étude « magasin de producteurs locaux », une association s'est constituée, La Boucle Verte.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du COPIL, qui rappelle que le PETR porte l'animation depuis 2009. C'est le bureau d'études BIOTOPE qui nous accompagne depuis cette date.

La démarche d'animation est régulièrement requestionnée ; la dernière convention a été renouvelée en 2023, pour 4 ans, avec un phasage en trois temps, soit une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Florence BOUVARD-VERSLIPE suit la démarche Natura 2000 sur le volet administratif et financier.

- Contrat Eau et Climat Territorial (CTEC).

Mme BEVIERE présente Sirella CHAMOREAU, arrivée en juillet 2025. La démarche de CTEC vise à mettre en place des actions agricoles et non agricoles sur le périmètre des bassins d'alimentation de captage pour protéger la ressource en eau des pollutions diffuses.

Il s'agit bien d'actions volontaires, qui doivent permettre de protéger les milieux pour les générations à venir.

Dans le CTEC qui vient de s'achever, l'action principale fut celle d'un réseau de reliquats azotés. Elle sera reconduite pendant 5 ans. C'était l'objet de la délibération prise lors du dernier Comité syndical du 23 décembre 2025.

Pour finaliser le dossier de CTEC auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il reste à recevoir les versions consolidées des stratégies eau et climat des 3 EPCI membres. C'est un préalable obligatoire pour obtenir des financements de l'AESN sur le volet curatif (nouvelle ressource ou interconnexion).

- CLE du SAGE Nappe de Beauce.

La Présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2026, c'est l'EPAGE du Bassin du Loing qui a repris le portage administratif et financier de la CLE, dont la cellule d'animation. Cette dernière reste dans les locaux du PETR, car situés au centre du périmètre du SAGE.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE indique que le PETR stoppe ses démarches d'animation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), assurées par ailleurs par d'autres organismes (Département du Loiret, La Poste, etc.).

- Contrat de Réussite pour la Transition Energétique (CRTE).

Mme BEVIERE rappelle le travail en lien étroit avec les services de l'Etat, dont ceux de la Sous-préfecture. Récemment le « R » de « relance » est devenu de « réussite ».

En 2025, le CRTE a permis d'obtenir du Fonds vert, pour quelques actions portées par d'autres collectivités locales, en lien avec le PCAET.

- Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable (COT ENR).

Mme BEVIERE rappelle que le PETR s'est engagé dans cette démarche, financée par l'ADEME notamment.

Elle passe la parole à David VOYER, qui précise que le territoire a comme objectif contractuel de réaliser 10 projets, produisant à minima 3 185 MWH. A court terme, les 10 projets pourraient être réalisés. Il sera plus difficile d'atteindre les objectifs de production d'énergie, mais il reste 3 ans pour y arriver.

- Convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR, avec les autres Pays/PETR du département, ont signé une convention permettant le financement du poste d'animateur multi-énergie porté par FIBOIS au bénéfice des projets locaux, dont ceux du PETR.

Cet accompagnement technique permet de compléter le réseau d'animation développé dans le Loiret.

- LEADER.

Mme BEVIERE indique que le programme « patine » toujours, notamment la plateforme informatique de gestion et de paiement. Les porteurs de projets ne peuvent toujours pas déposer des demandes de paiement, alors que le programme LEADER a démarré en 2023.

Le programme LEADER est partagé avec le PETR Gâtinais montargois. L'enveloppe est de 1 380 000 € pour 6 ans.

Une réunion d'information est programmée à la Région le 3 février prochain.

- Mission inclusion.

Mme BEVIERE rappelle que Bérntina AIHOU a réalisé un stage de 4 mois au printemps dernier, pour préfigurer un travail de doctorat. Depuis le 1^{er} janvier 2026, elle est officiellement recrutée par l'Université d'Orléans pour cette mission, qui a pour périmètre celui du GAL Pithiverais & Gâtinais. Le financement LEADER est de 80% sur le poste.

- Convention avec Vinci Insertion Emploi (VIE).

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a signé une convention en début d'année 2025 pour développer le recours aux heures d'insertion dans les marchés publics. Au terme de la première année de convention, un bilan sera présenté et partagé en mars.

M. GUERINET témoigne pour le projet de groupe scolaire à Boynes, porté par la CCDP. Il confirme la compétence de Mme PINAULT et souligne que sa mission se passe très bien. Les objectifs initiaux sont déjà remplis avant même la fin du chantier.

- Divers.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est en lien avec de nombreuses structures privées ou publiques. Elle en donne la liste.

- Les effectifs de la structure.

Mme BEVIERE rappelle la composition de la petite équipe du PETR, soit 7 personnes en 2026.

- Sources de financement.

La Présidente énumère les nombreux programmes et sources de financement du PETR, et met en avant les difficultés croissantes à les suivre.

Il est proposé de maintenir la cotisation à hauteur de 3,25 € par an et par habitant, ce qui est inchangé depuis 2018.

- Situation financière à fin 2025.

Mme BEVIERE commente brièvement les tableaux et graphiques de synthèse des budgets 2025 en fonctionnement et en investissement.

Cette année encore, il reste un décalage entre les réalisations des projets et donc des dépenses qui sont liées et les recettes à recevoir, ce qui explique la différence entre le prévisionnel et le réalisé, notamment sur la ligne 011 « Charges à caractère général » en dépenses, et la différence des réalisations à fin décembre 2025, en recettes.

En dépenses d'investissement, le prévisionnel prévoyait 243 871,24 €. 53 984,86 € ont été réalisés, avec 29 000 € de RAR reportés.

En recettes d'investissement, le prévisionnel prévoyait 243 871,24 €. 269 870,59 € ont été réalisés.

En dépenses de fonctionnement, les prévisions étaient de 1 132 357,26 €. Le réalisé est de 865 082,39 €.

En recettes de fonctionnement, les prévisions étaient de 1 132 357,26 €. Le réalisé est de 774 110,56 €.

En conclusion, Mme BEVIERE évoque la poursuite des missions et programmes portés par le PETR, comme mentionnés précédemment dans la présentation. Un des chantiers principaux sera la poursuite de la révision du SCoT.

Comme évoqué il y a quelques instants, il est proposé de maintenir la participation des EPCI à 3,25 €.

La Présidente sollicite ensuite les élus présents pour engager le débat autour de ce projet de rapport d'orientations budgétaires. Ne relevant pas de remarque, elle passe au point suivant, soit la délibération.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2026 : délibération

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affermissement de la tranche conditionnelle n°2 de l'animation Natura 2000

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui revient sur le besoin d'affermissement de la seconde tranche conditionnelle, pour le financement des actions en 2026-2027.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Mme BEVIERE indique que d'ordinaire, les projets soumis au CRST sont vus en Bureau. Le projet est examiné en Comité syndical, car, pour alléger le nombre de réunions, celle du Bureau n'a pas été maintenue.

Il s'agit ici de la demande de financement sollicité par la commune de Greneville-en-Beauce pour son projet de réhabilitation du bar-restaurant « L'Espérance », situé en centre bourg.

« Travaux de réhabilitation thermique de l'ancien restaurant l'Espérance ». (Réf. dossier 00070410). Commune de Greneville-en-Beauce.

La commune de Greneville-en-Beauce souhaite renforcer son offre de services au sein du centre-bourg, afin d'attirer de nouvelles populations.

L'activité de bar-restaurant préexistait, mais elle est tombée en désuétude depuis plusieurs années. Le bâtiment est donc devenu une friche commerciale (365 m² environ),

Création d'un espace destiné à accueillir l'agence postale, France Services ainsi que plusieurs logements. Le projet prévoit également, en partenariat avec une association d'insertion, l'ouverture d'une épicerie et d'un café associatif, de type tiers-lieu, favorisant l'épanouissement et l'accueil de diverses associations (bibliothèque associative...).

Les travaux de rénovation globale du bâtiment permettront donc d'accueillir à nouveau une activité commerciale centrale, et donc de faire vivre le village, et de favoriser le lien social de la population.

Par ailleurs, le projet permettra de conforter l'emploi local.

En outre, le projet permet de proposer une nouvelle offre de logements

Le projet prévoit des heures d'insertion.

Les gains énergétiques sont les suivants :

Classe énergie « E » avant travaux (413 kwh/m²/an) et classe « C » après travaux (125 kwh/m²/an), soit un gain de 105 120 kWh/an.

Classe GES « B » avant travaux (15 kgéq CO₂/ m²/an) et classe « A » après travaux (5 kgéq CO₂/ m²/an), soit un gain de 3 650 kgéq CO₂/an.

Coût HT du projet : 1 328 659,27 €

Coût HT éligible : 234 891,18 €

Subvention régionale sollicitée : 117 400,00€, soit 50 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui souligne le solde négatif de l'enveloppe du CRST dédiée aux projets de rénovation thermique, ainsi que la consommation de l'enveloppe « bonification MBS », déjà réduite car utilisée pour aider ce projet et un autre, vu en Bureau en décembre.

Cela veut dire qu'il ne reste que 175 900,00 €, pour financer tous les projets d'isolation en émergence, jusque fin 2028. Cela sera très insuffisant, d'autant qu'il y a de nombreux projets en étude, dont certains, comme « Flotin » ou le réseau de Nibelle pourraient solliciter une somme importante.

D'autres financements, tels que le Fonds vert, le FEDER, etc., seront recherchés, pour « compenser » cette insuffisance du CRST.

Il n'y a pas d'autres solutions.

Avis sur le PLU de Pithiviers-le-Vieil

Mme BEVIERE indique que la veille, une réunion s'est tenue en mairie de Pithiviers-le-Vieil pour présenter le projet de modification allégée du PLU.

Les partenaires présents, dont la DDT du Loiret, n'émettent pas de réserve sur le projet. Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette révision simplifiée, d'autant que l'extension de la zone de Morailles, dans cette partie sud, était déjà envisagée et conseillée par le bureau d'études SYNOPTER dans le cadre du travail de schéma de développement économique et d'accueil des entreprises en 2017.

Le projet est conforme au SCoT.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Modification des statuts.

Mme BEVIERE indique que, compte tenu de la baisse de la population du territoire, et en particulier sur la CCPNL, qui passe en-deçà des 7 000 habitants, il est proposé une modification des articles liés à la représentation au Bureau et au Comité syndical.

Il s'agit de garder une représentation équilibrée, et qui permet de ne pas réduire le nombre de délégués de la CCPNL. Selon la rédaction actuelle, pour le Bureau, il n'y aurait plus que 2 délégués de la CCPNL, ce qui paraît insuffisant.

Il est proposé la nouvelle rédaction comme suit :

ARTICLE 5 :

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses adhérents.

- Chaque Communauté de communes est représentée par un-e délégué-e par tranche de 1 000 habitants (à l'arrondissement supérieur). **La représentation d'un EPCI ne pourra être inférieure à 8 délégués-es.**

La représentation des EPCI au sein du Comité syndical est fixée ainsi qu'il suit :

Communautés de communes (EPCI)	Nombre de délégués	Nombre de délégués suppléants
CC PITHIVERAIS GATINAIS	27	9
CC DU PITHIVERAIS	30	10
CC DE LA PLAINE DU NORD LOIRET	8	3
Total	65	22

Les délégués-ées sont assistés-ées de suppléants, à raison d'un-e suppléant-e pour 3 délégués-ées titulaires (à l'arrondissement supérieur).

Les suppléants votent en lieu et place d'un-e délégué-ée titulaire, en son absence. Le mandat des délégués prend fin, soit lors de chaque renouvellement des conseils communautaires, soit par démission ou décès.

ARTICLE 6 :

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé de 18 délégués. Le-la Président-e et les 17 autres membres sont élus-ues par les membres du Comité Syndical au scrutin secret parmi lesquels sont élus-ues 3 Vice-Présidents-es, soit 1 par Communauté de communes.

Chaque Communauté de communes est représentée par 2 délégués-ées auxquels-elles s'ajoutent 1 délégué-e par tranche de 7 000 habitants (à l'arrondissement supérieur).

La représentation des EPCI au sein du Bureau est fixée ainsi qu'il suit :

Communautés de communes (EPCI)	Nombre de membres
CC PITHIVERAIS GATINAIS	6
CC DU PITHIVERAIS	7
CC DE LA PLAINE DU NORD LOIRET	4
Total	17

Le Comité syndical est favorable à cette modification de la rédaction. Une délibération sera prise dans ce sens lors du prochain Comité, soit le 13 février.

- Date du Comité syndical.

Mme BEVIERE précise que le Comité syndical du vendredi 13 février prochain sera le dernier de la mandature. Il se tiendra à la Salle des fêtes de Chambon-la-Forêt, à 17h30.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui la remercie de la présentation des actions du PETR, très riche et claire. Le document commenté en séance lui permet de mieux appréhender son environnement territorial.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h30. Mme PAILLOUX, Maire de Yèvre-la-Ville invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Evelyne CHARVIN

Monique BEVIERE